

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS:

La Compagnie de Publications des Marchands Détailliers du Canada, Limitée,

Téléphone Bell Est 1185.

MONTREAL.

ABONNEMENT: Montréal et Banlieue, \$2.50 }
Canada et Etats-Unis, 2.00 } PAR AN.
Union Postale, - Frs. 20.00 }

Bureau de Montréal: 80 rue St-Denis.

Bureau de Toronto: 152 rue Bay, J. S. Robertson & Co., représentants.

Bureau de Chicago: 215 rue South Market, Emmet C. Boyles, représentant.

Bureau de New-York: 903-904 Tribune Bldg., E. F. Olmsted, représentant.

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement
à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration,
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable "au pair à Montréal."

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

"LE PRIX COURANT", Montréal.

VOL. XLV.

MONTREAL, 22 MARS 1912

No. 12

LA JUSTICE

Il peut sembler fastidieux de revenir incessamment sur ce sujet de la lenteur de la Justice et de déplorer l'organisation déficiente de certaines Cours où doivent séjourner pendant plusieurs années, les litiges avant d'être tranchés par les juges.

L'extraordinaire lenteur de l'administration de la Justice pour les causes du ressort de la Cour de Circuit est passée à l'état de légende; le nombre des voix diverses qui viennent journellement ajouter leur indignation de cet état de chose ne fait que grossir, et leur plainte ressemble fort à un refrain infiniment populaire que chacun fredonne comme une scie avec un ricanelement qui n'a rien de très respectueux pour l'organisation d'Etat qui en est l'objet. Franchement il est pénible de voir une organisation aussi déficiente dans un pays qui va de l'avant comme le Canada et où le commerce se développe dans des proportions considérables entraînant l'augmentation fatale des petits ennuis possibles, afférents aux diverses transactions et qu'il conviendrait pourtant de pouvoir liquider dans un laps de temps raisonnable.

Cette situation est tellement déplorable que beaucoup de gens s'y prennent à deux fois pour savoir s'ils vont tenter une action contre un débiteur pour recouvrer une créance d'une somme relativement peu importante, mais assez conséquente cependant pour qu'il n'en soit pas fait fi.

Les gens qui ont l'esprit dispos à la plaisanterie ne manqueront pas de découvrir là un remède à la chicanerie et un encouragement au non-paiement de ses dettes. Peut-être les gens sérieux et les principaux intéressés ne raisonneront-ils pas de la même façon.

De fait, le public en général a fort à souffrir de cette organisation de la Justice et les causes qui, au lendemain de l'action prise, semblaient devoir être gagnées à coup sûr, voient souvent leur bon droit diminuer d'évidence par suite du manque des témoins que les quelques trois ans d'attente ont disséminés dans des directions inconnues où il est impossible d'aller les chercher pour venir témoigner.

Il arrive également maintes fois, qu'un débiteur bon pour une somme de \$100 dont il refuse le règlement à son créancier devienne insolvable au cours du procès qui traîne plusieurs années, rendant ainsi l'action de la Justice absolument nulle. Les conditions du commerce sont changeantes et le crédit d'un commerçant peu diminuer rapidement jusqu'à l'anéantissement et

alors le créancier voit cette dégringolade sans pouvoir faire valoir ses droits pendant qu'il en est encore temps. Triste conception de la Justice!

La classe ouvrière se trouve atteinte indirectement par cette lacune dans l'action de la Justice, en ce sens que le commerçant se trouve beaucoup plus circonspect sur le découvert qu'il peut faire, et réduit souvent le crédit qu'il pourrait accorder en raison de la difficulté qu'il aurait, le cas échéant à faire valoir ses droits devant les tribunaux. Il s'ensuit un malaise général qu'il faut imputer à cette fastidieuse lenteur des causes en Cour de Circuit, et qui est loin de contribuer au bien-être du public.

Devant cette quasi impossibilité de se faire rendre justice, il devait fatalement se créer nombre de ces bureaux d'avocats-usuriers qui assurent des recouvrements à des taux tels, que le malheureux créancier ne touche rien ou presque rien de la somme qui lui est due. Le plus souvent, tout est englouti par les frais. Cela fait l'affaire de ces peu recommandables cabinets d'avocats qui sont à l'affût des créanciers hésitant à entreprendre un procès dont ils ne verront peut-être pas la fin et qui, découragés par les exemples qu'ils ont sous les yeux, de cette lenteur proverbiale, se laissent aller à remettre aux mains d'agences peu scrupuleuses la plupart de leurs créances.

L'état actuel de la Justice dans la Province de Québec ne fait que favoriser ce genre de transaction dont nul ne saurait se montrer satisfait sinon ceux qui exploitent cette mine d'or, dont la source se trouve dans l'insuffisance de notre système judiciaire.

Il est vrai que la Justice, à proprement parler, coûte elle-même souvent et même toujours horriblement cher, si le gagnant d'une cause voyait son adversaire condamné aux frais, il ne pourrait se plaindre de leur taux élevé, mais il n'en est pas ainsi dans tous les cas, et aux termes de la loi, les frais occasionnés pour le recouvrement d'une somme de \$25 ou moins, n'incombent pas au débiteur. Voilà une anomalie étrange qui n'est pas non plus pour encourager les Canadiens à faire appel à la Justice de leur pays.

Dans une province comme la Province de Québec, où l'activité commerciale atteint au plus haut degré dans les principaux centres, une Justice expéditive pour les petites causes est indispensable et peut-être, qu'à force d'en clamer l'urgence et de souligner le mal, le remède y sera-t-il apporté dans un avenir prochain.



Tanglefoot,

le Papier à Mouches Originel. Depuis plus de 25 ans le Modèle-Type de Qualité. Tous les autres papiers à mouches sont des imitations.